

réduction de prestations. Dans l'ensemble, une famille à faible revenu de deux enfants (23 433 \$) accusera une réduction de 56 \$ de ses prestations pour enfants par suite des propositions du Livre blanc et une famille à revenu moyen perdra plus de 200 \$. Ces réductions s'ajoutent à celles déjà en vigueur depuis 1985. Le Conseil national du bien-être calcule que d'ici 1991 les prestations totales pour enfant dont bénéficie une famille de deux enfants au seuil de la pauvreté auront été réduites de 314 \$, tandis que la famille moyenne à deux enfants perdra 925 \$.

Le Comité a tenté de freiner cette réduction de soutien aux familles avec enfants, par l'intermédiaire du régime fiscal, mais il reste encore beaucoup à faire.

Recommandation 5

Nous insistons fortement pour que la valeur du nouveau crédit d'impôt de 65 \$ soit sensiblement accrue et indexée sur l'inflation. Le nouveau crédit pourrait alors être combiné à une allocation familiale accrue et réindexée. Nous réitérons aussi la politique de longue date du Nouveau parti démocratique visant à augmenter de 80 % l'actuel crédit d'impôt remboursable pour enfants, mesure essentielle pour faire passer au-dessus du seuil de pauvreté les familles à faible revenu ayant des enfants.

Les mesures ci-dessus sont essentielles si l'on veut que la réforme fiscale serve les intérêts des familles canadiennes, en particulier celles qui ont une femme à leur tête.

5. Suppression de la taxe de vente sur les aliments

De récentes augmentations de la taxe de vente ont ajouté au fardeau fiscal des Canadiens à revenu faible et moyen. La taxe de vente est la forme d'imposition la plus régressive et la plus masquée; elle frappe très durement ceux qui dépensent la totalité ou presque de leur revenu pour des choses essentielles et ceux qui ne peuvent se permettre d'économiser, et elle frappe moins ceux qui consacrent une part importante de leur revenu actuel à des placements.

Les Conservateurs ont eu recours à des augmentations de la taxe de vente pour produire presque 60 % des nouvelles recettes entre 1985 et 1990, ajoutant ainsi 600 à 700 \$ à la facture d'impôt des familles à revenu moyen. Le crédit d'impôt accordé aux faibles revenus ne compense même pas l'effet de ces hausses sur les familles les plus pauvres.

Le Canada perçoit actuellement davantage de recettes de ces taxes sur les biens et services (35 % des recettes totales) que la plupart des pays de l'OCDE (en moyenne 29 %) et plus qu'aux États-Unis (seulement 17 % de toutes les recettes). La plupart des gens sont d'accord sur la nécessité de remanier l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants qui nuit à l'industrie canadienne, a des effets néfastes sur l'emploi pour les Canadiens, et est généralement une forme régressive de taxation. Les Conservateurs sont cependant loin d'être francs en ce qui concerne leurs projets de changements de la taxe de vente et il est peu probable que les Canadiens seront avisés avant la prochaine élection quant au fonctionnement de la nouvelle taxe proposée.